

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 août 2013

L'an deux mille treize, le six août à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROUILHET Georges Maire.

**La séance est ouverte à 20 heures**

### **PRESENTS :**

**BONNAFOUX Stéphan**  
**COUTURIER Christian**  
**NAULÉ Jean**  
**TAUZY Elisabeth**

**BORDENAVE Marcelle**  
**ESCOS Julien**  
**TROUILHET Georges**  
**VIGNASSE OUERBOU Jean-Claude**

### **ABSENTS :**

**LASSAUBE André**  
**LASSÈRE Nicole**  
**CORNILLE Suzanne**

**HERNANDEZ François**  
**MALHERBE Marie Elisabeth**

### **PROCURATIONS :**

**LAFFARGUE Thérèse** procuration **Georges TROUILHET**  
**de LAPPARENT Alain : Procuration à Jean NAULE**

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.  
Le Conseil Municipal peut donc délibérer.  
Il nomme pour secrétaire **Christian COUTURIER**.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Questions orales des conseillers.
- Contrôle technique pour chauffage salle socio culturelle
- Association des Maires : demande de subvention pour communes sinistrées
- Repas restaurant scolaire :
  - Rectification prix repas
  - Subvention repas
- Avenants rénovation mairie

### **Le compte rendu de la séance du 12 juillet est donné à l'assemblée.**

Aucune modification n'est sollicitée.

**VOTE : Marcelle BORDENAVE vote contre, le reste du Conseil l'APPROUVE.**

### **Questions orales des Conseillers Municipaux**

Jean NAULÉ souhaite poser une question et faire une remarque.  
En fin de séance.

### **2013/08/01 Contrôle Technique : salle socio culturelle**

Dans le cadre du changement du chauffage à la salle socio culturelle, la loi nous fait obligation de mettre en place un bureau de contrôle technique. Le bureau d'étude SOCOTEC a répondu à notre demande.

La prestation comporte :

- \* la mission SEI limitée aux installations de chauffage comprenant :
  - l'élaboration d'un rapport initial de contrôle technique suivant le CCTP du BET CLIMELEC,
  - deux visites de chantier,
  - l'élaboration du rapport de vérification réglementaire avant travaux et d'un rapport final.

Les honoraires sont de 800€ HT.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **2013/08/02 Association des Maires : demande de subvention pour communes sinistrées**

En date du 05 juillet, l'Association des Maires nous a transmis un courrier pour une collecte de fonds suite aux intempéries du 17 et du 20 juin dernier. Un arrêté du Ministère de l'intérieur du 28 juin 2013 porte reconnaissance de 41 communes en l'état de catastrophe naturelle dans le département. Les dégâts sont très importants, le coût financier est énorme. Un appel a été lancé à toutes les Associations de Maires au niveau national par le biais de l'association des Maires de France.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention de l'Association des Maires. Après discussion le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200.00 € et charge Monsieur le Maire de procéder au versement.

**VOTE : UNANIMITE**

## **2013/08/03 Repas restaurant scolaire**

### **1/- Rectification du prix du repas**

Lors de la réunion du conseil municipal du 28 juin dernier, vous aviez fait le choix d'opter pour le restaurant municipal d'Orthez pour la rentrée scolaire 2013/2014. Depuis, nous avons reçu la convention à signer. Il s'avère que le prix du repas est de 3.13€ (fourniture du pain compris) au lieu de 3.10€. Il convient donc de régulariser ce tarif.

Le Conseil prend acte et fixe le prix du repas à 3.13 €

**VOTE : UNANIMITE**

### **2/- Subvention communale**

Du fait, que le prix du repas de la cantine scolaire nous est facturé 3.13€ à compter de la rentrée prochaine, il vous est demandé que la subvention soit augmentée afin de compenser pour tout ou partie les treize cents d'augmentation.

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Le Conseil décide, compte tenu de la précarité de certaines familles, de prendre en charge la totalité de l'augmentation de 0.13 €, la subvention passant donc de 0.35 € à 0.48 €.

**VOTE : UNANIMITE**

## **2013/08/04 Avenants rénovation mairie**

Suite à la réunion de chantier, notre architecte a demandé des devis complémentaires à l'entreprise DA COSTA, à l'entreprise MOUSSEIGT, ainsi qu'à l'entreprise menuiserie LABAT. Ces travaux doivent faire l'objet d'avenants qui vous sont présentés dans le tableau ci-dessous

Lot	Montant initial	Détail des travaux	Plus values	Montant final
Menuiseries intérieures	12 127.00 €	Modification volet de l'accueil	188.00 €	12 315.00 €
Menuiseries intérieures	12 315.00 €	Fourniture et pose d'une trappe	32.00 €	12 347.00 €
Electricité	13 528.04 €	Liaisons équipotentielles	120.75 €	13 648.79 €
Maçonnerie	4 370.09 €	Fourniture et pose PVC Lavabo et découpage bordure volet et percement évacuation des eaux de rampe	99.75€	4 469.84 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces avenants

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **QUESTIONS ORALES**

**Question** : la réparation du fronton a-t-elle été réalisée ? Oui Equibat a effectué les travaux pour un montant de 300€.

**Remarque** : le CD 9 a été refait ; on aurait pu attendre car il n'était pas très dégradé et on aurait mieux fait de refaire le CD 275 qui est dans un état beaucoup plus critique. Jean Naulé trouve ce choix anormal et contestable, Cependant il s'agit d'une décision unilatérale du Conseil Général.

### **Informations :**

Bilan du programme local de l'habitat de la CC lacq